

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FEVRIER 2022**

Présents : Mmes BOISSEAU – CLOCHARD – BLANCHARD – PERRINET – SOUDET – TAUPIN – BARBIER – CHENOT

Mrs DUGUET – DAVID – CHARRON – BOUCHARD – BOURREAU – BONNEFOY – LE MOUEL

Stéphanie PERRINET est nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint (8 personnes minimum) et la séance est ouverte à 19h03

Après lecture, les comptes rendus des conseils municipaux des 22 octobre et 11 décembre 2021 sont approuvés

**DELIBERATION**

- Demande de subvention auprès du Département projet conteur
- Achats terrains de Chaffaux
- Convention avec la SPA du Cher
- Révision des prix de vente des terrains communaux
- Prix de vente d'une partie de terrain cadastré 2049 au profit de monsieur et madame Prégat
- Avenant n° 1 à la convention de service commun instruction du droit des sols avec la CDCVSB

**AJOUT**

- Avenant n°1 au contrat d'entretien des cloches et du paratonnerre de l'église

**DELIBERATION**

- Demande de subvention auprès du Département projet conteur 14 mai 2022

Les trois bibliothèques (Gracay, Genouilly et St Georges sur la Prée) souhaitent faire venir Olivier Robert, artiste et conteur, afin de promouvoir au sein des communes rurales des animations autour du livre et de la culture.

Dans ce cadre le département accorde une subvention à hauteur de 50% du prix du contrat et du transport de l'artiste. (200€ déjà donné en 2019 et non utilisé)

La commune de Saint Georges sur la prée règlera la totalité des frais et sera remboursée de la manière suivante :

Coût total : 1424.25€

Département : 712.12

Subvention Graçay : 240€

Subvention Genouilly : 130€

Subvention CDCVSB : 342.13

Le conseil à voter 14 pour – 1 contre

- Achats terrains de Chaffaux

Afin de finaliser l'achat des premiers terrains de Chaffaux, une délibération doit être prise pour chaque vente soit :

Monsieur BAERT ANDRE pour une contenance de 5 ares 56 centiares

Monsieur et Madame BERTHONNET Bruno et Brigitte pour une contenance de 1 are 98 centiares

Madame CHARLOT Solange pour une contenance de 12 ares 93 centiares

Messieurs CHARPENTIER Pascal, Anthony et Cyril pour une contenance de 16 ares 02 centiares

Messieurs et Mesdames GENDRAULT Michel et Françoise – BRUNEAU Martine et PICHONNAT Yvette pour une contenance de 10 ares 76 centiares

Madame LORDET Renée pour une contenance de 20 ares 87 centiares

Monsieur et Madame ROUSSEAU Jean et Catherine pour une contenance de 1 are 05 centiares

Monsieur SARAZIN Daniel pour une contenance de 6 ares 96 centiares

Monsieur SERPAULT Guy pour une contenance de 8 ares 36 centiares

Monsieur CHERRIER Lucien pour une contenance de 5 ares 93 centiares

Soit au total 90 ares 42 centiares au prix de 0.42€ le m<sup>2</sup> soit un total de 3797.64 euros + 250€ par dossier de frais

Le conseil a voté à l'unanimité

- Convention avec la SPA du Cher

La S.P.A nous adresse l'appel à redevance pour la « fourrière chien » les conditions tarifaires 2022 de la convention relative au service de fourrière animale que nous avons déjà passée avec cet organisme restent inchangées.

La redevance s'élèvera à 0.70 € par habitant (607 habitants). Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte de verser la somme de 424.90 €.

Le conseil a voté à l'unanimité

- Révision des prix de vente des terrains communaux

Dans la délibération précédente le prix de vente des terrains dans les Chaffaux n'avait pas été intégré, avant 2009 le prix de vente de ces terrains était de 0.34€ il convient de revoir ce prix

- le prix de vente du terrain communal constructible non viabilisé à 10 € le mètre carré.
- Le prix de vente du terrain communal constructible viabilisé à 14 euros le mètre carré
- Le prix du terrain communal agricole est fixé à 0,42 € le m<sup>2</sup>.
- Le prix de vente du terrain Communal en Zone Artisanale et d'Activité non viabilisé est fixé à 3.00 € le m<sup>2</sup> et viabilisé à 6.00 euros le m<sup>2</sup>
- Le prix de vente dans la zone dite des Chaffaux est fixé à 0.42 €

Le conseil a voté à l'unanimité

- Prix de vente d'une partie de terrain cadastré A2049 au profit de monsieur et madame Prégat

Monsieur et madame PREGAT souhaitent acquérir environ 250 m2 de la parcelle section A n° 2049 jouxtant leur propriété, Cette partie de parcelle, difficilement accessible pour un entretien régulier par la commune, est en friche. C'est pourquoi monsieur et madame Prégat veulent acquérir cette partie de terrain afin de l'entretenir. Toutefois le prix de 10 euros du m2 ne leur convient pas, en effet cette parcelle est constructible et donc a une valeur de 10 euros du m2.

Nous devons donc nous prononcer afin de déterminer un prix raisonnable pour une partie de cette parcelle, je vous propose donc de fixer le prix à 6 euros

Les frais énumérés ci-dessous seront pris en charge par Monsieur et Madame PREGAT

- les frais de bornage,
- les frais notariés,
- tous les autres frais afférents à ce dossier.

Le conseil a voté 1 abstention – 14 pour

- Avenant n° 1 à la convention de service commun instruction du droit des sols avec la CDCVSB

Depuis le 1er mai 2018, la Communauté de communes s'est dotée d'un service commun qui assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres de l'EPCI qui le souhaitent, afin de répondre la Communauté de communes a procédé au déploiement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) mutualisé qui permet de simplifier les démarches des habitants et des professionnels,

La convention-cadre en cours d'exécution entre les communes adhérentes et la Communauté de communes doit être modifiée afin de préciser l'organisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, notamment pour celles déposées sur le GNAU, ainsi que les conditions de participation financière des communes membres,

Chaque commune membre se verra refacturer chaque année le remboursement du montant correspondant pour l'année n-1 aux charges liées au fonctionnement du service commun mis à disposition et supporté par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, lesquelles charges seront réparties entre toutes les communes adhérentes au prorata:

- de la moyenne du nombre d'actes enregistrés par le service sur l'année n-1 et n-2 à hauteur de 60%/0 \_ du nombre d'habitants à hauteur de 40%.

Le conseil a voté 2 contre – 1 abstention – 12 pour

- Avenant n°1 au contrat d'entretien des cloches et du paratonnerre de l'église

Le contrat d'entretien avec la société BODET CAMPANAIRE date de 1982, il convient donc de prendre un avenant à cette convention qui permettra une mise à jour des données de la Mairie et de son représentant légal Monsieur Jean Marc DUGUET ;

Le conseil a voté à l'unanimité

## QUESTIONS ET INFORMATIONS

- Toute idée ou besoin devant apparaitre au budget doivent être remontée en mairie avant le 28 mars.
- Un projet de lotissement est en cours avec France Loire. Il se situera sur la route de Dampierre. Différents rendez-vous sont prévus pour son suivi. Il serait composé de pavillons jumelés et de logements sur 2 niveaux, rendant un accès plus facile pour les personnes âgées.
- Une commission dédiée au « Réaménagement du centre Bourg » va être mise en place. Jean Paul David en sera le pilote
- Les St Georges de France ont lieu cette année en Bretagne les 24/25 et 26 juin prochains. Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie. Possibilité de faire un bus pour s'y rendre sur la journée du dimanche.

La séance est close à : 19h45